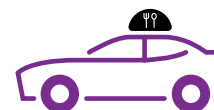


Droits des livreurs de repas de la ville de New York



Si vous effectuez des livraisons de repas pour une application, vous avez des droits, et ce, quel que soit votre statut d'immigration.



Vos droits



Sac de livraison d'aliments isotherme gratuit après 6 livraisons

Les applications sont tenues de vous donner un sac. Vous pouvez décider de l'utiliser ou de ne pas l'utiliser.



Davantage de contrôle sur vos livraisons

- Vous pouvez définir une distance maximale à parcourir depuis les restaurants et choisir quels ponts ou tunnels vous emprunterez.
- Les applications ne peuvent pas vous proposer de trajets en dehors des limites que vous définissez et vous êtes en droit de modifier vos limites.



Notification préalable des informations de livraison

Les applications doivent vous indiquer l'adresse de la collecte, le temps et la distance estimés du trajet, le pourboire et vous payer avant que vous acceptiez le déplacement.



Un meilleur accès aux toilettes des restaurants quand vous récupérez les commandes

Certaines exceptions s'appliquent. Contactez le DCWP.



Plus d'informations sur votre paiement

Les applications qui prennent directement les commandes des clients doivent vous annoncer le montant du pourboire du client de chaque livraison ainsi que le montant total de votre paie et de vos pourboires de la veille. *Certaines exceptions s'appliquent. Contactez le DCWP.*



Des versements au moins une fois par semaine

Les applications ne peuvent pas vous facturer de frais pour le traitement de votre paiement.



Salaire minimal (à compter du 01/01/2023)

La ville de New York définira un salaire minimal et l'actualisera de temps à autre.



Interdiction de représailles

Il est illégal de punir ou de désactiver les travailleurs qui exercent leurs droits. Les travailleurs doivent immédiatement contacter le DCWP en cas de représailles.

Dépôt d'une plainte

Le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP) est responsable de faire appliquer la loi. Pour obtenir plus d'informations ou pour déposer une plainte :

- Consultez le site nyc.gov/DeliveryApps
- Envoyez un courriel à OLPS@dcwp.nyc.gov
- Appelez le **311** (212-NEW-YORK en dehors de la ville de New York) et demandez « livreur/livreuse » (« Delivery Worker »)

DCWP ne partagera pas votre identité sans votre consentement préalable.

Vous pouvez également saisir la justice. Toutefois, vous ne pouvez pas déposer plainte auprès du DCWP et intenter une action en justice simultanément.



Eric L. Adams
Mayor

Consumer and
Worker Protection

Vilda Vera Mayuga
Commissioner